

[Jean-Marie Solvay, Président du Conseil d'administration](#)

Nous passons maintenant à la session de Questions / réponses.

Un certain nombre de questions nous sont parvenues par messagerie électronique avant l'Assemblée générale.

Des questions peuvent également être posées par des personnes qui assistent à cette Assemblée et sont soit présentes dans cette salle, soit participent à distance via la plateforme Lumi Connect.

Comme déjà indiqué nous regrouperons des questions couvrant de sujets identiques.

Je propose que nous passions à la première question. Michel ?

[Michel Defourny, Secrétaire Général et Directeur](#)

Nous avons reçu deux questions qui portent sur la forme exclusivement nominative des actions Solvac, sur les restrictions liées à notre politique d'agrément, ainsi que sur les challenges que ceci représente pour les actionnaires et pour les intermédiaires financiers en termes de risques.

[Jean-Marie Solvay](#)

- Merci pour cette question.
- La raison d'être de Solvac est avant tout le soutien de ses deux participations dans Solvay et Syensqo.
- La scission a pour objectif de libérer de la valeur dans les deux sociétés, et pour leurs actionnaires dont Solvac.
- Ceci se fera progressivement, prendra du temps et une période de transition s'ouvre donc pour ces deux sociétés.
- Au cours de cette période, les fluctuations de valeur des deux sociétés peuvent être importantes.
- Dans ce contexte, il est important que l'ancrage actionnarial soit solide, et c'est le rôle en particulier de l'actionnaire de référence.
- Par conséquent, nous pensons en effet qu'à ce stade, la combinaison de la forme nominative avec une politique d'agrément claire et appliquée de manière cohérente est la meilleure réponse que nous pouvons apporter.
- le conseil est bien attentif à cette question et travaille sur l'identification de moyens qui permettraient à la fois d'assurer la connaissance de nos actionnaires, de préserver la stabilité de l'actionnariat de référence dans cette période de transition, tout en optimisant la gestion et en simplifiant la gestion administrative pour nos actionnaires.

Jean-Marie Solvay

Michel, peut-on ajouter quelque chose ?

Michel Defourny

L'actionnaire fait référence dans sa question aux risques que cette forme d'action représente. Précisons que la gestion des risques à travers des processus efficaces permet à Solvac de les mitiger et de les maintenir à un niveau critique limité. Et bien sûr le conseil est attentif à ce que ces risques restent sous contrôle.

Jean-Marie Solvay

Question suivante ; Michel ?

Michel Defourny

La question suivante porte sur les contrats de sous-traitance que Solvac pour l'animation de marché (avec KBC Securities) et pour la gestion du registre des actionnaires (avec Euroclear), et plus précisément sur les objectifs mesurables, l'évaluation de la performance et les coûts associés.

Jean-Marie Solvay

Michel, tu réponds ?

Michel Defourny

Avec plaisir !

Dans les deux cas, la sous-traitance est confiée à des professionnels de ces services. Un objectif de performance opérationnelle est recherché en confiant la gestion du risque à un professionnel reconnu du secteur.

Le contrat d'animation de marché est un contrat discrétionnaire qui amène l'intermédiaire à intervenir de manière indépendante dans des limites fixées avec l'objectif d'assurer de la liquidité et moyennant une rémunération annuelle fixe.

Des contacts réguliers et du reporting notamment sur les volumes traités permettent d'assurer un suivi de gestion de ces contrats.

Un reporting est fait au conseil à chacune de ses réunions sur tous les sujets opérationnels, notamment la question de la liquidité.

Nous ne divulguons pas les modalités contractuelles plus spécifiques pour des raisons de confidentialité.

Jean-Marie Solvay

Merci, question suivante ?

Michel Defourny

La question suivante porte sur les coûts de transaction pour les petits actionnaires, compte tenu également de la forme nominative des actions. C'est frais ne sont-ils pas en fait discriminatoires pour les petits actionnaires par rapport aux plus grands actionnaires.

Jean-Marie Solvay

Michel ?

Michel Defourny

Oui.

Je parlerais plutôt de différence de fait que de discrimination.

Autant nous considérons qu'il est stratégique de connaître nos actionnaires, nous sommes conscients que les actionnaires ont des détentions de tailles très variables, et donc les coûts ramenés à la taille de leur détention sont différents.

Jean-Marie Solvay

Michel, reste-t-il des questions reçues par mail avant l'assemblée ?

Michel Defourny

Oui, quelques-unes, dont deux, relatives à la décote (même si elles ont trouvé réponse dans notre exposé).

Nous avons vu que la valeur boursière du portefeuille de Solvac s'est fortement appréciée au cours de l'année 2023. Toutefois, cette augmentation de valeur du portefeuille de Solvac ne s'est pas entièrement reflétée dans le cours de bourse de Solvac.

La décote de holding a dès lors augmenté.

Celle-ci se calcule en comparant au cours de bourse de Solvac la valeur boursière par action Solvac des participations détenues dans Solvay et dans Syensqo sous déduction de l'endettement structurel de Solvac. L'écart entre ces deux valeurs mesure ce que l'on appelle la décote de holding.

Cette décote a augmenté en 2023 de 26,4 % à 30 %, un niveau supérieur à la décote historique qui en moyenne se situe entre 20 % et 25 %.

Ceci s'explique par différents facteurs :

1<sup>er</sup>) Tout d'abord un facteur observé sur le marché en général, où l'on a vu les décotes de holding s'inscrire en hausse au cours de ces deux dernières années.

## AG 2024 SOLVAC - SESSION DE Q&A

2<sup>ème</sup>) Ensuite une hausse importante et rapide de la valeur boursière des participations détenues dans Solvay et dans Syensqo (31%). On observe en général sur les marchés que du temps est nécessaire avant que les variations de valeur des actifs sous-jacents soient reflétées dans la valorisation de la holding.

3<sup>ème</sup>) Enfin, le fait que nos actionnaires détiennent en général leurs actions à long terme est un facteur de stabilité mais réduit la liquidité de l'action.

A l'inverse, deux facteurs positifs sont à relever. Le niveau actuel de la décote est perçu comme attractif par certains investisseurs dans la perspective d'un investissement potentiel en Solvac.

S'y ajoute le niveau attractif du rendement sur dividende compte tenu du profil de risque de Solvac. Rappelons en effet, que Solvac offre à ses actionnaires profil de risques qui bénéficie de la diversification élevée des marchés et des régions dans lesquels Solvay et Syensqo sont présents.

Il reste encore des questions relatives au traitement administratif des dividendes, et notamment les dividendes en suspens.

[Jean-Marie Solvay](#)

Nous t'écoutons !

[Michel Defourny](#)

Un actionnaire exprime sa satisfaction du service rendu par les personnes de notre équipe Shareholders Affairs mais pose des questions sur l'activité déployée pour réconcilier les dividendes en suspens.

Les dividendes en suspens représentent 2,2 millions EUR AU 31/12/2023.

- le montant des dividendes en suspens diminue progressivement car :

- le service actionnaires est pro actif et prend contact avec les actionnaires pour lesquels le compte est en suspens, afin de leur demander leurs nouvelles données bancaires, et également lors du paiement d'un dividende dans le cas où des retours de paiement sont enregistrés. Ce qui se produit inmanquablement lorsque l'on compte 14000 actionnaires. Des relances régulières sont faites.
- il est aussi demandé sur les décomptes que reçoivent les actionnaires de nous communiquer leur compte bancaire.
- une partie du montant de ces dividendes en suspens est liée à des successions non encore liquidées et qui ne se dénouent parfois que très longtemps après le décès de l'actionnaire.

Jean-Marie Solvay

Y a-t-il encore des questions dans la salle ou en provenance de la plateforme Lumi Connect ?

....

D'autres questions reçues avant l'AG ?

Michel Defourny

Une question sur la date de paiement du deuxième acompte sur dividende qui tombe le 31 décembre, ce qui semble poser une difficulté à certains intermédiaires financiers.

Nous avons en effet noté cette question et elle sera réexaminée en fonction des calendriers des conseils d'administration.

Ensuite une question sur la possibilité de rachat de ses propres actions par Solvac ; est-ce envisageable ?

Jean-Marie Solvay

Je vais y répondre.

Comme déjà précisé, le rôle premier de Solvac est de soutenir les deux participations dans Solvay et dans Syensqo. La mobilisation de ressources financières, non disponibles à ce jour, doit dans notre esprit répondre à un objectif. Le rachat d'actions propres n'est dès lors pas aujourd'hui à l'ordre du jour.

Jean-Marie Solvay

Question suivante ?

Michel Defourny

La dernière !

Une question relative à la gestion des risques informatiques.

Les risques relatifs aux systèmes d'information sont classés en probabilité élevée :

1) Pourquoi est-ce classé en probabilité élevée ? Y a-t-il des facteurs de risques bien identifiés avec haute probabilité d'occurrence ou est-ce systématiquement classé comme tel ?

## AG 2024 SOLVAC - SESSION DE Q&A

2) ces risques concernent ils Solvac, Solvay, Syensqo ou les 3 sociétés ?

3) Comment pensez-vous gérer le risque ?

Merci pour votre question.

- La probabilité de ce risque est perçue par Solvac comme élevée en général du fait de l'environnement des affaires et non spécifiquement du fait de Solvac.
  - La matrice des risques publiée concerne uniquement Solvac.
  - Le premier niveau de gestion est d'être intégré.
-